



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 928-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 914-24 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 13 avril 2026, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 928-26 modifiant le règlement numéro 914-24 sur le comité consultatif d'urbanisme.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 15 avril 2026.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon